Section Tennis de Table de la Société Sportive d'Entreprise USCC - Union Sportive des Cheminots Chambériens
Fondée en 1942 - Agrément préfecture de Savoie n° W732001038 en date du 26 juin 1944
Agrément Jeunesse et Sports n° 73S4707 en date du 12 octobre 2007
SIRET 440 790 806 00010 - Affiliation FFtt 01 73 0087

REGLEMENT INTERIEUR
Saison 2025 / 2026

PRÉAMBULE.

MP3 Tennis de Table est une section sportive de l'Union Sportive des Cheminots Chambériens (USCC), société sportive d'entreprise fondée en 1942.

L'USCC est agréée par la préfecture de la Savoie (n°W732001038 du 26 juin 1944) ainsi que par le ministère de la Jeunesse et des Sports (n°73S4707 du 12 octobre 2007).

La section dispose d'un bureau propre, conformément aux statuts de l'USCC, et est affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT) sous le numéro 01 73 0087.

Le siège social est situé au 592, chemin des Noyers - ZA Longifan - 38530 CHAPAREILLAN.

ARTICLE 1.✦ *Lieux et horaires*

Les salles de sport où s'exerce l'activité sont situées :

➢ Gymnase intercommunal Avenue Pierre de la Gontrie 73800 MONTMELIAN (petite salle).
Les horaires sont repris en annexe 2.

➢ Salle Jean Duclos 282, chemin du Biollay 73000 CHAMBERY.
Les horaires sont sur rendez-vous auprès de Christian GIRAUD.
Les lundis de 17h15 à 19h15 sont réservés pour l'entrainement de Jean BACHEVILLIER.

ARTICLE 2.✦ *Accès aux salles*

Sont autorisés à fréquenter les salles :

- ➢ Les adhérents à jour de leur cotisation.
- ➢ Les joueurs participant à une compétition organisée par la section MP3 Tennis de Table.
- ➢ Les invités autorisés par un membre du bureau.
- ➢ Les membres du bureau de l'USCC.
- ➢ Les représentants du CASI de Chambéry.

Les adhérents peuvent inviter des personnes extérieures après accord d'un des membres du Bureau.

L'adhérent hôte est responsable du comportement de son ou ses invités.

Section Tennis de Table de la Société Sportive d'Entreprise USCC - Union Sportive des Cheminots Chambériens
Fondée en 1942 - Agrément préfecture de Savoie n° W732001038 en date du 26 juin 1944
Agrément Jeunesse et Sports n° 73S4707 en date du 12 octobre 2007
SIRET 440 790 806 00010 - Affiliation FFtt 01 73 0087

ARTICLE 3. ✦ *Cotisations*

Les tarifs sont définis par un avenant révisé chaque année et annexé au présent règlement (cf. Annexe 1).

Le paiement de la cotisation donne accès à l'ensemble des salles, selon le planning défini, et à l'usage du matériel et des infrastructures de la section MP3 Tennis de Table.

Toute somme versée est définitivement acquise par l'association. Aucun remboursement ni avoir ne pourra être exigé, quelle que soit la situation.

ARTICLE 4. ✦ *Conditions d'adhésion*

Pour devenir adhérent, il convient de :

- Compléter un formulaire d'inscription.
- Régler la cotisation annuelle (chèque à l'ordre de MP3 Tennis de Table).
- Fournir un certificat médical de moins d'un an, autorisant la pratique du tennis de table.
- Lire et accepter le présent règlement.
- Obtenir l'accord d'un membre du bureau.

La cotisation est valable pour une saison (de septembre à fin juin), quelle que soit la date d'adhésion.

Seuls les membres du bureau sont habilités à valider les inscriptions et encaisser les paiements. L'adhésion devient effective après encaissement.

En cas de refus motivé (capacité limitée, sécurité, encadrement insuffisant...), le bureau peut statuer par vote à la majorité.

ARTICLE 5. ✦ *Entraînement des mineurs*

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent ou représentant légal pendant les séances.

ARTICLE 6. ✦ *Déplacements pour compétitions*

Le transport des enfants mineurs est sous la responsabilité exclusive des parents.

En cas d'impossibilité, et si d'autres personnes acceptent de les transporter, elles doivent s'assurer que leur assurance couvre ce type de transport.

L'acceptation de ce mode de transport par les parents constitue une décharge de responsabilité envers la section MP3 Tennis de Table.

Les frais de déplacement sont à la charge des adhérents, sauf cas exceptionnel.

Section Tennis de Table de la Société Sportive d'Entreprise USCC - Union Sportive des Cheminots Chambériens
Fondée en 1942 - Agrément préfecture de Savoie n° W732001038 en date du 26 juin 1944
Agrément Jeunesse et Sports n° 73S4707 en date du 12 octobre 2007
SIRET 440 790 806 00010 - Affiliation FFtt 01 73 0087

ARTICLE 7. ✦ *Règles de sécurité*

Seule la pratique du tennis de table est autorisée pendant les heures d'ouverture précisées à l'article 1 et en annexe 2.

Les accidents survenus en dehors de l'activité Tennis de Table sont sous l'entière responsabilité des adhérents majeurs ou des parents des enfants mineurs accompagnés, pendant les heures d'ouverture.

ARTICLE 8. ✦ *Site internet et e-mail*

Le site **mp3tt.fr** est la propriété exclusive de la section MP3 Tennis de Table. Son contenu est protégé par le copyright.

Les adresses e-mail doivent être utilisées uniquement dans le cadre de l'activité associative. Tout usage abusif fera l'objet de sanctions (cf. Article 13).

ARTICLE 9. ✦ *Entretien du matériel et des salles*

L'entretien des salles est assuré par le personnel dédié.

L'entretien du matériel (tables, filets, séparateurs...) incombe aux membres du bureau.
Chaque adhérent est tenu de participer au rangement et au maintien en bon état des équipements.

ARTICLE 10. ✦ *Vols et dégradations*

L'association USCC et la section MP3 Tennis de Table ne peuvent être tenu responsable des vols ou dégradation d'effets personnels appartenant aux adhérents, compétiteurs, invités et accompagnateurs.

Le matériel mis à disposition doit rester au sein la section MP3 Tennis de Table.

ARTICLE 11. ✦ *Tenue vestimentaire et accessoires*

Les tenues doivent respecter les normes de la FFTT :

- Maillot
- Short ou survêtement
- Chaussures de sport

Les compétiteurs sont tenus de se conformer strictement à ces exigences.

Chaque adhérent apporte son propre matériel.

Section Tennis de Table de la Société Sportive d'Entreprise USCC - Union Sportive des Cheminots Chambériens
Fondée en 1942 - Agrément préfecture de Savoie n° W732001038 en date du 26 juin 1944
Agrément Jeunesse et Sports n° 73S4707 en date du 12 octobre 2007
SIRET 440 790 806 00010 - Affiliation FFtt 01 73 0087

ARTICLE 12. ✦ *Compétitions*

(Article réservé)

ARTICLE 13. ✦ *Sanctions*

La section MP3 Tennis de Table se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout adhérent :

- Dont le comportement ou la tenue serait jugé contraire à l'éthique sportive.
- Qui tiendrait des propos xénophobes, sexistes ou discriminatoires.
- Qui nuirait à l'image de la section ou ne respecterait pas les règlements.

Toute sanction est prononcée après délibération du bureau, à la majorité.

Aucun remboursement ne sera accordé (voir Article 3).

✦ ***Signataires*** ✦

Président	Christophe FAVOT
Vice-Président	Lucien VASLOT
Secrétaire	Laurent DESMIDT
Accueil, Inscriptions	
Trésorier	Bernard BACHEVILLIER
Communication numérique, presse, rédactions diverses	
Secrétaire-adjoint & Conseillé Sportif	Nicolas LINTIGNAC
Rencontres	
Encadrement technique	Frank MORONI

Section Tennis de Table de la Société Sportive d'Entreprise USCC - Union Sportive des Cheminots Chambériens
Fondée en 1942 - Agrément préfecture de Savoie n° W732001038 en date du 26 juin 1944
Agrément Jeunesse et Sports n° 73S4707 en date du 12 octobre 2007
SIRET 440 790 806 00010 - Affiliation FFtt 01 73 0087

ANNEXE 1

TARIFS

Cotisation Agent SNCF et ayant droit **Montmélian**	30 €	Assurance MP3 incluse.
Cotisation Externe **Montmélian**	35 €	Assurance MP3 incluse.

Cotisation Agent SNCF et ayant droit **Le Biollay**	25 €	Assurance MP3 incluse.
Cotisation Externe **Le Biollay**	30 €	Assurance MP3 incluse.

Tarifs en euros TTC. Paiement à l'inscription. Nous acceptons les chèques à l'ordre de « MP3 Tennis de Table ».

Compte courant association N° **0 0 0 2 0 4 1 1 0 0 1** auprès du Crédit Mutuel – Agence du haut Grésivaudan - 998, avenue de la gare 38530 PONTCHARRA

Section Tennis de Table de la Société Sportive d'Entreprise USCC - Union Sportive des Cheminots Chambériens
Fondée en 1942 - Agrément préfecture de Savoie n° W732001038 en date du 26 juin 1944
Agrément Jeunesse et Sports n° 73S4707 en date du 12 octobre 2007
SIRET 440 790 806 00010 - Affiliation FFtt 01 73 0087

ANNEXE 2

Horaires Gymnase intercommunal Avenue Pierre de la Gontrie 73800 MONTMELIAN (Petite salle)

- Mardi : 17h à 19h30
- Jeudi : 17h à 19h30

Sauf les jours fériés, les vacances scolaires et en cas d'absence de la gardienne du gymnase ; seule autorisée à ouvrir à un adhérent majeur de la section MP3 Tennis de Table.

Nota : Des rencontres sont organisées certains samedis. D'autres rencontres peuvent être organisées ponctuellement ; les horaires seront précisés au moment venu.